

**DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE**  
**Arrondissement de Fougères**  
**COMMUNE DE SAINT GEORGES DE REINTEBAULT**

*Délibération du Conseil Municipal de St Georges de Reintembault*  
*Convocation régulière transmise à tous les membres le 20/05/2014*

Séance du lundi 26 mai 2014

*Président de séance : Madame Marie-Claire Boucher, Maire.*

Etaient présents:

MC BOUCHER – JB BOISMARTEL – S FOURGERES – N PHILIPPEAUX – C CHIQUERILLE – ML GALOPIN – E OGER – E CHALOPIN – MP PATIN – P DONNINI – C FRIGOULT – S DURR – MB CHEREL – J LECRIVAIN – N REBILLON – AF GASNIER – G DUBOIS –

Etaient absents excusés : C GRIMAUT – S ROSSIGNOL.

Secrétaire de séance : Marie-Bernadette Chérel.

Séance ouverte à 20 heures

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 28 avril 2014.

**Installation de Cécile Grimault en tant que nouvelle conseillère municipale, suite à la démission d'Anne Weichert.**

Le conseil municipal prend acte de la démission de Madame Anne Weichert, et installe à l'unanimité le suivant de liste Madame Cécile Grimault.

**Le coût à l'élève de l'école publique 2013 :**

Le coût à l'élève de l'école publique est déterminé tous les ans, en fonction des dépenses de fonctionnement de l'école publique.

Ce coût est ensuite utilisé pour

- la facturation aux communes extérieures de leur participation à l'école publique,
- la dotation de fonctionnement de l'école privée.

Lorsque les communes n'ont pas d'école publique, c'est le coût départemental qui est utilisé (la moyenne de tous les coûts des communes du département ayant une école publique)

Nature des dépenses	Montant pour 124 élèves	30 maternelles	94 primaires
Eau, assainissement	1900 €		
EDF	2467 €		
Combustibles	8993 €		
Produits d'entretien	350 €		
Pharmacie			
Fournitures scolaires	5952 €		
Entretien bâtiments	797 €		
Maintenance matériel	719 €		
téléphone	1044 €		
documentation			
assurances	410 €		
<b>TOTAL</b>	<b>22 632 € = 182.50/ élève</b>	<b>5475.50 €</b>	<b>17156.50 €</b>

Piscine primaires	Séances : 1080 €	Par élève primaire : 20,80 €
-------------------	------------------	------------------------------

Transport : 876 €
-------------------

Charges de personnel	30 maternelles	94 primaires
	2 ATSEM : 31 650 € Soit 1055 €/élève maternelle	Entretien des locaux et service technique : 14970 € Soit 159,25 €/élève primaire

<b>Coût maternelle 2013</b>	<b>Coût primaire 2013</b>
1237.50 €	362.55 €

Voici le comparatif des années passées :

	Coût école publique St Georges	Coût départemental
2013	Maternel : 1237.50 € Primaire : 362.55 €	Non déterminé
2012	Maternel : 993,70 € Primaire : 372,54 €	Maternel : 1087 € Primaire : 360 €
2011	Maternel : 975,82 € Primaire : 338,90 €	Maternel : 1051 € Primaire : 347 €

Les dépenses sont relativement stables d'année en année. Cependant, le faible nombre d'élèves en maternelle explique le coût à l'élève : les 2 ATSEMs sont intervenues auprès des maternelles l'année passée selon les mêmes horaires que l'année d'avant.

➔ Le coût à l'élève 2013 est approuvé à la majorité par le conseil municipal.

#### La dotation de fonctionnement 2014 du RPI des Portes de Bretagne :

La dotation de fonctionnement est versée en année civile.

Elle est calculée selon le nombre d'élèves maternels et primaires résidents à St Georges de Reintembault, scolarisés au 1<sup>er</sup> janvier sur les 3 sites :

Pour l'année 2014 : 29 maternels et 46 primaires.

29 x 1237,50 € = 35887.50 €

46 x 362,55 € = 16677,30 €

Total : 52 564,80 €

➔ Le conseil municipal vote à l'unanimité la dotation 2014 du RPI pour un montant de 52 564,80 €.

Pour les années suivantes, il est demandé au RPI de présenter sa demande pour janvier, pour qu'elle puisse être votée en février, afin de mandater le premier acompte en avril.

#### La subvention à caractère social 2014 du RPI des Portes de Bretagne :

L'année dernière, le conseil municipal avait voté la subvention à caractère social pour les enfants résidant à St Georges de Reintembault comme suit :

- 1,70 € maximum par repas par élève (prise en charge du déficit avec un plafond)
- 1 € maximum par vacation garderie (prise en charge du déficit avec un plafond)
- 10 € pour l'année de fournitures individuelles.

Les critères d'attribution étaient les suivants :

- liste des élèves fournis à chaque demande d'acompte,
- comptabilité des dépenses avec le solde.

Madame Boucher a rappelé en commission des finances qu'à l'école publique, les fournitures scolaires sont déjà comptées dans le coût à l'élève.

Elle a proposé également qu'à partir de 2015, la subvention pour la garderie soit revue au regard du projet de mutualisation du service de garderie entre les deux écoles.

Elle a rappelé enfin que les états financiers doivent être présentés, au moins lors du versement du solde.

La commission donne un avis favorable pour verser pour 2014 selon les mêmes critères et les mêmes montants qu'en 2013.

Le RPI sollicite la commune pour le versement du solde de 2013 (5 671,30 €) et le versement du 1<sup>er</sup> acompte 2014 (4 708,60 €).

	nombre	subvention	total
Repas 09.10.11.12/2013	2779	1.70	4724.30 €
Garderie 09.10.11.12/2013	807	1	807 €
Fourn.scolaires 09.10.11.12/2013	70	2	140 €
Repas 01.02.03/2014	2098	1.70	3566.60 €
Garderie 01.02.03/2014	842	1	842 €
Fourn.scolaires 01.02.03/2014	75	4	300 €
Total Solde 2013 1 <sup>er</sup> ac 2014			5671.30 € 4708.60 €

→ Le conseil municipal décide à l'unanimité de conserver les mêmes critères d'attributions et de voter les mêmes montants pour l'année civile 2014.

Versement du solde 2013 : 5671.30 €

Versement du 1<sup>er</sup> acompte 2014 : 4708.60 €.

#### La subvention aux voyages scolaires :

Il est rappelé qu'elle est d'un montant de 1/3 de la dépense, plafonnée à 55 € par an et par élève de St Georges pour les établissements du canton.

La commission a proposé de reconduire ce montant.

→ Le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire ce montant pour les années 2014 et suivantes.

## Les subventions aux associations :

Un montant global de 120 000€ est alloué.

Pour 2014, il faut prévoir 70000€ pour l'école privée et 2000€ pour les voyages scolaires. Il reste donc 48000€  
La dernière colonne du tableau indique la somme des subventions retenues par les membres de la commission

Les montants proposés par la commission culture-vie associative sont les suivants :

En 2014, nous avons 22 associations communales.

Association	NOM	Prénom	Subvention 2013	Demande sub 2014
AFN-UNC	CHATAIGNIER	Victor	150,00 €	
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	HAMEL	Anthony	500,00 €	dossier n°
ASSG Cirque	DE WAAL	Sabine	400,00 €	
ASSG Danse	BUREAU	Valérie	800,00 €	
ASSG Volley	TOUCHARD	Mickaël	1 250,00 €	dossier n°
ACCA	CHAUVIN	Louis	400€ + 288€ (1,50€/ragondin)	450€ + 172,50€ pour 11
ADMR	DEVARIEUX	Odile	200,00 €	A
APE ECOLE PUBLIQUE	HERBEL	Anne-Sophie	700,00 €	
APEL ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	LOISANCE	Aurélie	700,00 €	
CINEMA JULIEN MAUNOIR	CARRE	Vital	11 400,00 €	
POUR LE SOUVENIR ST GEORGES	CHALOPIN	Eric	300,00 €	
CLUB DE L'ESPERANCE	TUMOINE	Joseph	250,00 €	
COMITE DES FETES	DUBOIS	Guillaume	4 500,00 €	
CULTURE ET LOISIRS - art Floral	COUPÉ	Geneviève	300,00 €	
CULTURE ET LOISIRS - atelier	DELORY	Jeanine		e
FC LE BEUVRON	CLOUARD	Alexis	1 500,00 €	
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	DUBOIS	Christiane	200,00 €	
AMIS DE LA GROTTTE (les)	BEUCHERIE	Magloire	200,00 €	
MARCHEURS DU BEUVRON (les)	THIEULANT	Joël	200,00 €	
REINTEBAULTOIS (les)	ROUSSEL	Jean-Yves	400,00 €	
FRATERNELLE (la)	DUBOIS	Pierre	600,00 €	
OFFICE CANTONAL CULTUREL	VEZIE	François	827,00 €	
COMITÉ CANTONALDE JUMELAGE	COTTIN	Gérard		
LE LIVRE AUX 1000 ZÉBUS	ANGER	Virginie		
Collège Roquebleue Section équestre				Pas e
Atelier dessin			3 814,42 €	3800 €(selon convention n°
ASSOCIATION AGRICULTURE			584,15 €	à
UNION CYCLOTOURISME	DALIGAULT	René	400,00 €	
Union Sportive Ecole Publique	CLOUET	Isabelle	1 220,00 €	
MAISONS FLEURIES			383,87€(0,23/ hab)	
COMMUNES DU PATRIMOINE			2 503,50 €(1,5/ hab)	

ST GEORGES DE France			166,90€ (0,10/hab)	
Association Maires Ruraux de France				115€ (cotisation)
Association Prévention Routière			200,00 €	
CSL Judo	COLIN	Bertrand		à
FNATH Association des Accidentés de la vie du Pays de Fougères	COLLET	Yves		à
Association L'Hermine (Centre Hospitalier Guillaume Régnier)				à
AMF				
ARIC				
Solidarité Paysans de Bretagne				à
Chambre de métiers et de l'Artisanat				1
MFR				à
Mutualisation projet	Proposition 2014 "Un Homme, un arbre"			
total subventions			35 337,84 €	

Remarques	
Amicale pompiers	500€ attribué mais versé en 2 fois. 250€ dans un 1er temps puis 250€ dès réception du dossier complet.
Volley	Subvention baissée car il ne restera qu'une équipe cette année.
Foot	Subvention identique que l'an passé. A voir en septembre avec le nbre d'équipe. Voir sub exp ?
Gym volontaire	Hausse de la sub à cause des charges URSSAF de la prof
Comité de jumelage	Demande explications près des membres du bureau
Atelier dessin	Jugé trop cher pour le nbre d'enfants. Envisage changement d'intervenants, pas de mise en valeur du travail effectué par les élèves. Demande auprès de l'atelier de dessin de St James.
Judo	Demande de renseignement supplémentaires ( montant de la subvention de l' office des sports, budget prévisionnel.
Projet un arbre, un homme	Voir pour l'utilisation futur du film (commune peut-elle le garder?) lier ce film avec les plantations l'image, rédaction d'un contrat, convention pour définir qui a les droits d'auteur. Attendre pour le budget prévisionnel.

**→ Le conseil municipal vote à l'unanimité comme ci-dessus le montant des subventions aux associations 2014.**

**Budget 2014 lotissement du Parc :**

Les travaux sont terminés. Le déficit est de **44 906,08 €**. (Pour mémoire, il est prévu 45 000 € sur le budget communal pour cette prise en charge).

→ **Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget du lotissement du Parc 2014.**

**Il décide de la clôture du budget cette année (prise en charge du déficit par le budget communal).**

#### **Budget 2014 Lotissement de Colas :**

Le dernier lot a fait l'objet d'un compromis de vente. Lorsque la vente sera réalisée, les acheteurs vont verser la somme de 15 584,80 €. Le déficit sera de **25 066,75 €**. Les travaux d'aménagement sont terminés. La commission finances a demandé qu'il soit réalisé un constat avec photos à l'appui avant travaux par l'acheteur du dernier lot. Jean Bernard Boismartel en est chargé.

→ **Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget du lotissement de Colas 2014.**

#### **Marché de voirie 2012-2014 (entreprise Galle) :**

Le maître d'œuvre, Técam, a fait le calcul de 19 jours de retard sur ce marché. Les pénalités applicables sont de 19/1000<sup>e</sup>, soit 7534,69 € HT.

La commission des finances s'en réfère à l'avis de Jean Bernard Boismartel, en charge de ce suivi de chantier, sous l'ancien mandat et celui-ci. En accord avec Madame Boucher, Monsieur Boismartel demande au conseil municipal de renoncer à appliquer les pénalités de retard, car le retard n'est pas totalement le fait de l'entreprise, l'année ayant été pluvieuse, et l'entreprise a par ailleurs démontré sa bonne foi.

→ **Le conseil municipal décide à la majorité des voix (une voix contre et 4 abstentions) de renoncer à appliquer les pénalités de retard, au regard des arguments avancés.**

#### **Raccordement eaux pluviales (budget commune) :**

Monsieur Boismartel présente un devis Véolia de 673,92 € HT pour le raccordement des eaux pluviales à la Petite Sauvagerie (maison oubliée lors du précédent raccordement).

→ **Le conseil municipal accepte le devis à l'unanimité.**

#### **Budget lotissement les Poiriers : devis complémentaire :**

Monsieur Boismartel présente un devis Bouygues de 730,45 € HT concernant une surlargeur de tranchée télécoms.

→ **Le conseil municipal accepte le devis à l'unanimité.**

#### **Plateau scolaire : devis complémentaire :**

Monsieur Boismartel présente un devis de l'entreprise Deslandes de 450 € HT concernant l'aménagement de l'espace du lancer de poids auprès du plateau scolaire. Il précise qu'il estime que c'est un maximum, pour lui 3 heures de travail sont nécessaires.

La commission des finances a donné un avis favorable.

Les travaux du plateau scolaire s'élèvent à 29 091 € TTC (soit de l'ordre de 24 250 € HT)

Le budget prévisionnel était de 20 842 €. Une subvention de 14 589 € est attribuée sur l'enveloppe contrat de territoire-volet 2.

→ **Le conseil municipal accepte le devis à l'unanimité.**

### Le point sur la semaine à 4,5 jours :

#### Horaires de l'école Publique de l'Etre

Avis favorable du CDEN (comité départemental de l'éducation nationale) obtenu le 17 décembre 2013 (demande conforme au décret n°2013-77 et n'entre pas dans un cadre dérogatoire.). Les horaires de la rentrée 2014-2015 seront donc :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8H45 - 12H00		8H45 - 11H45		8H45 - 12H00
Pause méridienne de 12H à 14H			Pause méridienne de 12H à 14H	
14 - 16H				14 - 16H

#### Horaires de l'école Ste Thérèse

Décision propre à l'établissement. Les écoles privées n'ont pas obligation de passer à la semaine des 4,5 jours.

Le RPI a voté en CA la semaine de 4,5 jours à compter de septembre 2014, avec école le mercredi matin.

Les horaires de la rentrée 2014-2015 seront donc :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h45-12h15	8h45-12h15	8h45-12h15	8h45-12h15	8h45-12h15
Pause méridienne de 12H15 à 13h45				Pause méridienne de 12H15 à 13h45
- 16H30				

### ➤ décisions quant aux temps périscolaires :

#### Ecole Publique de l'Etre

Les TAP auront lieu entre 12H et 14H et seront réservés aux GS, CP, CE1, CE2, CM1, CM2.

Les Petits (TPS, PS et MS) profiteront de leur pause méridienne pour déjeuner puis dormir.

#### Obligations légales et normes

- L'organisation et la mise en œuvre des TAP est à la charge et de la compétence de la municipalité
- Les TAP ne sont pas obligatoires.
- L'encadrement de l'activité TAP par une personne titulaire d'un BAFA est obligatoire. :
- La norme est d'1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et 1/14 enfants de plus de 6 ans. (une dérogation peut être accordée par la CAF pour 3 ans si PEDT (Plan éducatif du territoire) et demande de dérogation : 1 pour 14 - 6 ans et 1 pour 18 + 6 ans)

- Les bénévoles ou prestataire extérieurs ne peuvent intervenir que sous l'encadrement d'une personne BAFA ou équivalent, si elles n'en sont pas détenteurs. (Des formations sont ouvertes en VAE et en cursus classique à Jeunesse et Sport pour palier dans le temps à ce besoin).

De ce fait, l'organisation de travail proposé par les services municipaux :

TAP Ecole de L'Etre	12 h - 13 h	13 h - 14 h
CE2 (13 élèves) CM1 (20) + CM2 (18)	Activité périscolaire 4 animateurs	Repas
TPS - PS (5) MS (13)	Repas	Sieste
GS (8) CP(8) + CE1 (23)	Repas	Activité 3 animateurs

### Ecole Ste Thérèse

Lundi et jeudi : 16 h-16h30 : aide aux devoirs (enseignants)

Mardi et vendredi : 15 h - 15h15 : récréation - 15h15-16h15 : roulement TAP et aide aux devoirs.

La demande à la municipalité : 2 animateurs X 2 jours (mardi et vendredi).

Retenu par la commission enfance jeunesse:

Critères : CAF + encadrement accueil de loisirs, compte tenu des caractéristiques de notre structure communale

Ecole de L'Etre

2 jours de TAP/semaine

Pas d'interventions extérieures pour le moment

Ecole de Ste Thérèse

Solution : 2 \* 2 animateurs par semaine (solution retenue en commission)

→ **Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :**

**La validation des deux jours de TAP par semaine à l'école publique,**

**La validation de deux fois deux animateurs à l'école privée.**

➤ **Garderie périscolaire pour les 2 écoles.**

Des temps de mutualisation peuvent être étudiés :

Sur les horaires de 6H45 à 7H45

Sur les horaires de 18H à 18H45

→ **Le conseil municipal décide à l'unanimité d'étudier la mutualisation de temps de garderie périscolaire, avec une hypothèse de départ de mise en place en septembre 2014. Une convention d'occupation des locaux sera écrite.**

➤ **Les recettes liées aux TAP :**

➤

0,50 € par enfant et par heure (maxi 3 heures par semaine) pour les enfants accueillis sous critère CAF (diplôme, taux d'encadrement) - Les recettes de la CAF qui étaient versées pour le mercredi matin n'existeront plus. Elles seront reversées sur les temps TAP. Soit de l'ordre de 2 800 € supplémentaire.



Fonds d'amorçage : 10800 € par école pour l'année scolaire 2014-2015 (reconduit pour l'année 2015-2016). Le RPI demande que le fonds d'amorçage correspondant à ses élèves lui soit reversé pour l'acquisition de matériel.

Retenu par la commission enfance jeunesse :

→ Reverser le fonds d'amorçage au RPI s'il est demandé uniquement un temps d'animation. Sinon, reverser 75% de ce fonds au RPI si l'acquisition de matériel pour les TAP privées est faite par la commune.

(sachant qu'il a été répondu que la demande portait uniquement sur le temps d'animation)

- **Le conseil municipal décide à l'unanimité de reverser entièrement le fonds d'amorçage au RPI des marches de Bretagne (concernant ses effectifs scolaires), sachant que le RPI s'engage à fournir du matériel pédagogique nécessaire aux temps d'activités communaux.**  
Lorsque cela s'avérera nécessaire, une convention de mutualisation de matériel entre les deux écoles sera établie.

➤ Les emplois du temps du personnel communal :

Les animatrices BAFA vont se relayer sur les TAP et le mercredi en ALSH.

Liliane, Ghyslaine et Isabelle ont demandé un temps complet. Cela correspond pour partie à une validation des heures déjà effectuées en ce moment et payées en heures supplémentaires.

Le temps d'emploi des ATSEMs est très chargé, du fait du mercredi matin : il faudra donc diminuer sur les temps de ménage, voire les temps de présence avec les GS.

L'achat de matériel est à prévoir pour plus d'efficacité (ordinateur portable pour le pointage des enfants pour les déclarations auprès de la CAF par exemple).

Une AVS école de l'Etre sera sollicitée pour être responsable de l'espace ludique en milieu scolaire qui sera installé à l'Ecole de l'Etre.

Un suivi des temps des tâches sera fait par chaque personne pour connaître les temps passés et ajuster si nécessaire l'organisation. (Y noter aussi les difficultés rencontrées et ce qui n'est pas/plus fait).

D'une façon générale : diminution des heures de ménage dans tous les bâtiments, diminution du temps d'ATSEM, 3 agents régularisés à temps complet, un agent reste à temps partiel à sa demande, adaptation des services par le changement d'horaires d'ouverture au public.

Retenu par la commission enfance jeunesse :

-Temps d'emploi à 35 heures pour les agents en ayant fait la demande : avis favorable.

- **Le conseil municipal donne à l'unanimité un avis favorable pour le passage à temps complet des agents suivants : Liliane Rogue, Ghislaine Gérard, Isabelle Carnet.**  
Il donne un avis favorable à la construction des emplois du temps sur la base de la diminution des heures de ménage dans tous les bâtiments, la diminution du temps d'ATSEM, l'adaptation des services par le changement d'horaires d'ouverture au public.

#### **Débit de boissons : transfert de licence IV :**

Monsieur Jérôme Jeuland, par le biais du cabinet WL4, sollicite l'autorisation de transférer à Vitré la licence de débit de boissons de 4<sup>e</sup> catégorie exploitée par M. Lehericey-la Muscade.

- le conseil municipal, à la majorité des voix exprimées (4 voix contre) donne un avis favorable au transfert de la licence de boissons 4<sup>e</sup> catégorie à Vitré.

#### **Election d'un délégué à la société d'agriculture :**

La société d'agriculture sollicite la commune pour l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

4 noms sont avancés : Dominique Gohin, Alain Fretay, Régis Grimault et Louis Carré.

- Ces personnes seront sollicitées et le conseil municipal sera informé du nom des délégués.

#### **Election d'un délégué aux instances de l'OGEC :**

Ce délégué du conseil municipal siège aux réunions de l'OGEC pour délibérer sur le budget du RPI.

- Marie-Claire Boucher est élue à l'unanimité.

**Election d'un délégué au CLIC** : centre local d'information et de coordination des Marches de Bretagne : organisme de service public à destination des personnes âgées, personnes en situation de handicap, les personnes de leur entourage, et des professionnels les accompagnant.

Le conseiller municipal délégué sera invité lors de l'assemblée générale (une réunion annuelle). Prochaine AG : mardi 17 juin à 18h15 à Montours.

- Philippe Donnini est élu à l'unanimité.

Marie-Claire Boucher assurera sa suppléance de façon exceptionnelle pour l'AG du 17 juin.

#### **Constitution du CCAS :**

7 Elus : Marie-Claire Boucher, Marie-Pierre Patin, Cyrille Frigoult, Jérôme Lécrivain, Nelly Philippeaux, Serge Durr, Séverine Rossignol.

7 personnes qualifiées : Jean-Louis Mazé, Eugène Avril, Michèle Boismartel, Marie-Ange Rébillon, Louise Lemoine, Victor Chataignère.

Madame Boucher sollicite une 7<sup>e</sup> personne, puis informe le conseil municipal par mail de la constitution du CCAS.

- Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour la constitution du CCAS.

La secrétaire de séance,  
Marie-Bernadette Chérel.

Le Maire,  
Marie-Claire Boucher.